Sailly-Labourse

République Française
Département Pas de Calais
Commune de SAILLY-LABOURSE

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 7 Décembre 2020

L'An 2020, le 7 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr HENNEBELLE Dominique Maire

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. BELLAMY-FERAND Patrick, Mme HERMEL Sabine, M. RATAJCZAK Christian, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, Mme BRAHIM Myriam, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BACRO Marie-Françoise, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BUISINE Rita à M. BELLAMY-FERAND Patrick, M. GAUTIER Dominique à Mme GAUTIER Odile

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- Présents : 17
- Procuration : 2

Date de la convocation : Lundi 30 Novembre 2020

Date d'affichage : 30/11/2020

Acte rendu executoire
après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune
le : 08/12/2020

et publication ou notification
du : 08/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. RATAJCZAK Christian

1) Approbation du Compte Rendu de la Séance du 5 Octobre 2020

Le Compte rendu du 05 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité

2) Décision modificative

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Sur Rapport de Monsieur l'Adjoint aux finances et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote comme suit les modifications budgétaires à apporter au budget primitif principal de la commune.

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**
D 6411 Personnel Titulaire		3 000		
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés		**3 000**		
D 6531 Indemnités	3 000			
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	**3 000**			
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 000**	**3 000**		
D 21312 Bâtiment scolaire	**1 368.00**			
D 21318 Autres Bâtiments	**985.74**			
D 2313 Immobilisations en cours	**3 316.75**			
Chapitre 041 opérations patrimoniales	**5 670.49**			
R 2031 Frais d'étude			**5 670.49**	
Chapitre 041 opérations patrimoniales			**5 670.49**	

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

3) Délibération fixant les Tarifs 2021 pour les colonies et les centres de loisirs sans hébergementVacances d'été

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ainsi les tarifs 2021 des participations des familles :

Tarif des Colonies d'été :

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs à facturer pour les colonies 2021 : **325** € par séjour par enfant avec une dégressivité de cinq euros par enfant supplémentaire d'un même foyer.

Le Conseil Municipal déclare accepter l'échelonnement des paiements en 1, 2 ou 3 acomptes (maximum)

Tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement 2021- Vacances d'été

Sachant que toute prise en considération des revenus des familles est exclue,

Sachant que l'Assemblée communale souhaite qu'il y ait un tarif pour les familles habitant Sailly-Labourse ou ayant une attache à Sailly-Labourse.

Lien familial : Présence d'un membre de la famille qui garde l'enfant ou nourrice qui garde l'enfant tout au long de l'année.
Lien de scolarité : enfants extérieurs à Sailly-Labourse fréquentant un établissement scolaire de Sailly-Labourse).

Pour les autres cas, un tarif dit « tarif extérieur » sera appliqué pour tous les centres :
Considérant le coût fixé par le SIVOM pour les diverses prestations.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe comme suit les tarifs 2021

De 3 à 13 ans

	Personnes habitant Sailly-Labourse		Personnes extérieures et n'ayant pas de lien avec la commune (lien familial, lien de scolarité, de garde d'enfants à Sailly-Labourse)
	Vacances d'été		
	Titulaires RSA	**Autres**	
1 enfant	**12.50 €/enfant/jour**	**14,50 €/enfant/jour**	
2 enfants	**11.50 €/enfant/jour**	**13.50 €/enfant/jour**	Grandes vacances : **31.00 €** / jour / enfant
3 enfants et plus	**10.50 €/enfant/jour**	**12,50 €/enfant/jour**	

Plus de 13 ans

	Personnes habitant Sailly-Labourse		Personnes extérieures et n'ayant pas de lien avec la commune (lien familial, lien de scolarité, de garde d'enfants à Sailly-Labourse)
	Titulaires RSA	**Autres**	
1 enfant	**17.50 €/enfant/jour**	**19,50 €/enfant/jour**	**39.00€** / jour / enfant
2 enfants	**16.50 €/enfant/jour**	**18,50 €/enfant/jour**	
3 enfants et plus	**15.00 €/enfant/jour**	**17,50 €/enfant/jour**	

4) Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'émettre en non-valeur les titres suivants :

- 4 titres de recettes émis en 2015 relatifs à la cantine et garderie pour un montant de 25.05 €

5) Remboursement Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rembourser à Mme Amandine GUILLEMAN la somme de 70 euros car l'enfant Léonie LO RASO n'a pas pu fréquenter le Centre de Loisirs car ses parents ont contracté le COVID 19 le week-end précédent.

6) Remboursement Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rembourser à M. et Mme LUKSCH la somme de 130 euros car l'Enfant Luela LUKSCH, malade, n'a pas été au Centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint.

7) Remboursement réservation des salles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de rembourser :

Mme Marie-France SOBIERAJSKI : Salle des fêtes- Acompte de 141 euros versé le 07/11/2019 et M. André LECLERCQ : Salle de l'Aubette - Acompte de 81 euros versé le 28/05/2020 car la Municipalité a décidé de ne plus louer les salles jusqu'à nouvel ordre suite aux décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire.

8) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le projet de remplacement de 113 points lumineux vétustes par des ensembles LED pour un montant total de 73 392.64 € HT (fournitures et poses), sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

-Subvention Etat DETR	14 678.53 (20%)
-FDE 62	35 781.00 (48.75%)
-Autofinancement	22 933.11 (31.25%)

9) Suppression régie Vente de livres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de clôturer à compter du 1er Janvier 2021 la régie de vente de livres « Histoire de Sailly-Labourse » et met fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

10) Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de solliciter la CABBALR afin de lancer la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et précise que cette modification simplifiée a pour principal objectif de :

- mettre à jour les emplacements réservés
- modifier le zonage de la parcelle AB 1 (N en Nt)
- modifier les articles U6 et U7 du règlement d'urbanisme (30mètres au lieu de 20 mètres)
- corriger des erreurs matérielles dans le règlement ou apporter des précisions à certains articles en vue d'éviter des interprétations erronées

11)Echange de parcelles entre la SIGH et la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide que suite à une opération de division parcellaire pour la mise en vente de quelques logements, il est apparu des corrections foncières pour régulariser les occupations foncières.

Il a été convenu avec la Commune une régularisation par le biais d'un échange sans soulte.

La SIGH va céder à la commune :
- AI 503 pour 77m2

La Commune cédera la SIGH :
- AI 356p pour 29m2
- AI 361p pour 18m2
- Dp1 pour 1m2
- Dp2 pour 8m2
- Dp3 pour 14m2

Pour une superficie totale de 70m2
Cet échange est prévu en l'état et sans soulte.
Les frais de Notaire, Maître Olivier à PERNES EN ARTOIS, seront pris en charge par la Commune et la SIGH (50/50)

12)Bail de Chasse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de poursuivre l'engagement pris les années précédentes avec la société de chasse un nouveau bail de location amiable avec Monsieur Jean-Paul BACKHAUSS pour des parcelles d'une superficie totale de 24 ha 36 a 57 au prix de 150 euros à compter du 1er octobre 2020 pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal approuve les termes du cahier des charges et fixe les conditions de Bail de Location.

Superficie : 24 ha 36 a 57 ca
Durée : 9 ans à compter du 1er Octobre 2020
Prix : 150 euros par an

13)Dispositif de verbalisation électronique et convention de mise en œuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de se doter et de mettre en œuvre le processus de verbalisation électronique tel que le prévoit la loi et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir portant à la fois les engagements de l'agence Nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), de l'Etat et de la Commune.

Observation de la part d'Alexandre DAVIGNY : « les PV pourront être dressés par l'Officier de police judiciaire (Maire ou Adjoint) à la condition que l'infraction soit constatée par l'OPJ lui-même ».

14)Lutte contre l'habitat indigne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de signer le protocole de lutte contre l'habitat indigne ; M le Maire rappelle que toutes les communes sont concernées et que le taux de logement potentiellement indigne sur le territoire (11%) est supérieur à la moyenne départementale (9%).

15) Plan climat Air Energie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide et adopte le principe d'adhésion à la première phase de la stratégie de rénovation du patrimoine communal dans le cadre du service de conseil en énergie partagé (CEP) pour la période d'élaboration de l'état des lieux.

- Autorise la Communauté d'Agglomération à réaliser l'état des lieux énergétique communale pour les 3 dernières années de consommation répertoriée et facilite par la mise à disposition de ces services la mise à disposition des données permettant la réalisation de cet état des lieux.

16) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le projet de remplacement de menuiseries extérieures à la Mairie pour un montant total de 38 660.10 € HT, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

-Subvention Etat DETR 9 665.03 (25%)
-Autofinancement 28 995.07 (75%)

17) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le projet d'aménagement du Centre Culturel et de la Maison des Associations pour mise en conformité accessibilité dans le cadre de l'AD 'AP pour un montant total de 34 642 € HT, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

-Subvention ETAT DETR 25% 8 660.50 €
-Fonds de concours 8 660.50 €
-Autofinancement 17 321.00 €

18) Mise en accessibilité du Centre Culturel et de la Maison des Associations - Demande de subvention auprès de la CABBALR au titre du fonds de concours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'engager les travaux d'aménagement du Centre Culturel et de la Maison des Associations ; le montant des travaux prévisionnel s'élèverait à 34 642 € HT et sollicite l'aide financière de la CABBALR au titre de fonds de concours pour un montant de 8 660.50 €

19) Tarifs Ecole de Musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide

- **De fixer comme suit les tarifs Ecole de Musique pour l'année scolaire 2020/2021 soit** :

Pour l'étude du solfège seul : 36 € / an / élève
34 €/an/élève à partir du 2ème élève pour l'ensemble d'une même famille
32 €/an/élève à partir du 3ème élève pour l'ensemble d'une même famille

Pour l'étude d'un instrument seul : 50 € /an/ élève
48 €/an/élève à partir du 2ème élève pour l'ensemble d'une même famille
46 €/an/élève à partir du 3ème élève pour l'ensemble d'une même famille

Pour l'étude du solfège et d'un instrument : 72 €/an/élève
62 € /an à partir du 2ème élève pour l'ensemble d'une même famille
52 € /an à partir du 3ème élève pour l'ensemble d'une même famille

Pour le chant choral : 30 €/an/élève
28 €/an à partir du 2ème élève pour l'ensemble d'une même famille
26 €/an à partir du 3ème élève pour l'ensemble d'une même famille

- Les factures émises par la commune seront à régler auprès du receveur municipal – trésorerie de Beuvry
- Le produit de la recette sera inscrit à l'article 7062 du budget principal.
  Monsieur le Maire est invité à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

20) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au Maire :

a) Avenant concernant le marché public relatif aux travaux de mise en conformité accessibilité à l'école élémentaire Georges Brassens.

b) Animations pédagogiques – Année scolaire 2021/2022

c) APEI Entretien des espaces verts

21) Questions diverses :

1) **Vœux du Maire** :
Monsieur le Maire attendra les annonces du gouvernement le 15 décembre mais en théorie, il ne devrait pas y avoir de Vœux du Maire en 2021

2) **Colis de fin d'année** :
La distribution des colis + le plateau repas se dérouleront le 19 décembre

Cela concernera les catégories suivantes :

- ***Ainés*** *310 colis (200 distribués et environ 110 livrés à domicile)*
- ***Personnes bénéficiaires du RSA*** *32 colis (17 familles + 15 célibataires)*
- ***Personnes handicapées*** *27 colis adultes (cartes cadeau + chocolat) 7 colis enfants (Jouets + chocolat)*
- ***EHPAD*** *Colis Hygiène (Eau de toilette, savon...) + cartes de Noël faites par les enfants des écoles*

3) **Conseil Municipal des Jeunes**

Le CMJ est une instance municipale, un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus.

Le CMJ a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté.

Le CMJ répond à la volonté de la Municipalité de permettre aux jeunes de monter des projets réalisables au sein de la commune et avec son aide, de les faire participer activement à la vie de Sailly-Labourse mais aussi de valoriser la jeune génération.

Le CMJ est un lieu apolitique.

15 candidats étaient prévus, mais compte tenu de cette année si particulière, des élections n'ont pas pu être organisées comme prévu donc les vingt dossiers de candidature des jeunes Saillygeois scolarisés en CM1 et CM2, 6ème et 5ème ont tous été retenus :

CM1 : 6 garçons et 2 filles
CM2 : 3 garçons et 2 filles
6ème : 1 garçon et 3 filles
5ème : 2 garçons et 1 fille

Si tout va bien, l'installation du CMJ se déroulera le samedi 9 janvier 2021 à 11 heures. Une réunion d'information avec les jeunes est prévue le lundi 28 décembre à 15 heures.

4) **Parc de jeux** :

Le Conseil Municipal à la majorité, a décidé de nommer l'aire de jeux « Le Royaume des Pirates »

5) Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde a été distribué à tous les élus.

6) Commerce 11 route Nationale

Le souhait de l'exécutif est d'y installer 1 commerce de proximité.
(CASINO est peut être intéressé).

7) Groupe de Travail « Urbanisme »

1 groupe de Travail participera à l'élaboration des projets suivants :

- **Projet Immobilier rue Mongy**
- **Projet Immobilier rue de Labourse**
- **Aménagement groupe scolaire**

Ce groupe de travail sera composé de :

- Dominique HENNEBELLE
- Patrick BELLAMY-FERAND
- Christian RATAJCZAK
- Sylvie KUBINOWSKI
- Daniel PAWLACZYK
- Dominique TIRLOT
- Marie-Noëlle COUPET
- Dominique GAUTIER
- Danièle LOISON
- Gilbert TOROK
- Alfio GIACALONE

Fin de Séance : 19 h 30

Le Maire, Dominique HENNEBELLE.

MAIRIE DE SAILLY-LABOURSE R.F. 62113